

Dalloz actualité 13 mai 2012

## Rencontre à trois entre Éric Dupond-Moretti, Stéphane Durand-Souffland et Philippe Vouland

Daleau

### Résumé

Le livre « Bête noire - Condamné à plaider » d'Éric Dupond-Moretti, avocat pénaliste, et Stéphane Durand-Souffland, journaliste, a été l'occasion d'un échange entre les deux auteurs et Philippe Vouland, avocat.

**Philippe Vouland (à l'attention d'Éric Dupont-Moretti) : Ne pensez-vous pas que le livre, presque entièrement à votre gloire, avec un passage étonnant, en présence d'Elton John, n'est pas de nature à développer des ondes négatives à votre rencontre ?**

**Éric Dupont-Moretti :** (Rires) Si l'on ne retient que cela, évidemment ! C'est une anecdote et je ne prétends pas à une telle notoriété. La profession d'avocat fait fantasmer, on ne retient de l'avocat que son entrée au tribunal ou sa sortie, tantôt par la porte de service, tantôt par la porte du prince. J'ai voulu tout montrer, y compris comment gérer sa notoriété sans se perdre.

**Philippe Vouland (à l'attention de Stéphane Durand-Souffland) : Vous êtes chroniqueur judiciaire de journal vénérable comme *Le Figaro*, n'avez-vous pas posé un acte transgressif, en cosignant ce livre ?**

**Stéphane Durand-Souffland :** (Rires) C'est peut-être Eric qui s'est institutionnalisé... Cette activité n'est pas celle de journaliste, en fait, je suis attiré par les gens extraordinaires, les personnalités singulières, j'ai fait le même exercice avec d'autres acteurs du procès pénal. Je m'entends bien avec Eric Dupond-Moretti et j'ai été heureux de faire ce livre avec lui.

**Philippe Vouland (à l'attention d'Éric Dupont-Moretti) : Vous racontez un épisode particulièrement douloureux, pour votre famille et vous-même, au cours duquel un juge vous a très injustement malmené, en faisant notamment courir des rumeurs totalement infondées sur votre compte, n'avez-vous pas écrit ce livre pour exorciser ce souvenir ?**

**Eric Dupont-Moretti :** Non, absolument pas et nous avons longuement hésité à relater cet épisode. Nous l'avons fait parce que cette mésaventure m'a permis de vivre personnellement l'injustice avec acuité et souffrance et ceci explique, en partie, l'avocat que je suis.

**Philippe Vouland (à l'attention d'Éric Dupont-Moretti et Stéphane Durand-Souffland) : Quel message voudriez-vous faire passer avec ce livre ?**

**Éric Dupont-Moretti :** La justice ne peut progresser que si elle se regarde sans complaisance.

**Stéphane Durand-Souffland :** S'il ne devait rester qu'une chose, je voudrais que ce soit la sincérité d'Eric. Ce n'est pas un bateleur de foire, c'est un homme authentique qui a un vrai amour des gens et une volonté de défendre parfois avec hargne, toujours avec cœur.

**Philippe Vouland (à l'attention d'Éric Dupont-Moretti et Stéphane Durand-Souffland) : Quel message destineriez-vous aux juristes ?**

**Stéphane Durand-Souffland :** Je n'ai pas une formation de juriste mais j'ai envie de dire aux autres avocats d'aller voir Eric

Dupont-Moretti car on peut s'en inspirer ; non pour l'imiter. Un chef étoilé peut très bien aller voir un autre chef, faire la cuisine pour s'en enrichir. Il faut voir notamment la haute technique de Dupont-Moretti pour interroger un témoin, par exemple, c'est très intéressant et parfois étonnant.

**Éric Dupont-Moretti** : On a la justice que l'on mérite. La place de l'avocat dans l'institution judiciaire n'est pas acquise et il faut sans cesse se battre.

**Philippe Voulard** : Il me semble, personnellement, que la culture de défense pénale en FRANCE est encore forte...

**Éric Dupont-Moretti** : Je suis d'accord !

**Philippe Voulard (à l'attention d'Éric Dupont-Moretti)** : Vous croisez souvent des jeunes avocats, qu'en pensez-vous ? Que leur dites-vous ?

**Éric Dupont-Moretti** : Je leur dis d'écouter les autres, comme je suis allé, moi-même, écouter, tant que j'ai pu, des avocats comme Alain Furbury, mon maître, puis Henri Leclerc, Thierry Levy, Jean-Louis Pelletier, Jacques Vergès et tant d'autres... Il faut être une éponge mais surtout ne pas imiter. Le plus difficile est de trouver son style. Je trouve, cependant, que beaucoup de jeunes ont une facilité à s'autopromouvoir pénalistes. A la question que je posais à Furbury, il y a fort longtemps : « Combien de temps faut-il pour être un bon pénaliste ? » Il m'avait justement refroidi en me répondant : « 20 ans ! ». La paupérisation du pénal fait qu'aujourd'hui, les commissions d'office sont une aubaine et trop d'avocats les conservent. A mes débuts, quelques volontaires les concentraient entre leurs mains et on s'aguerrissait plus sûrement qu'aujourd'hui. J'entends, cependant, des gamins qui me bluffent, cela me réjouit, la tradition orale fonctionne, il y a comme une flamme qui se transmet.

**Philippe Voulard (à l'attention de Stéphane Durand-Soufflant)** : Vous qui avez écrit, dans les mêmes conditions, un livre avec monsieur l'avocat général Bilger, un avec Pierre Alfort, l'avocat toulousain d'Alègre, un avec Monsieur Latapie, le président de l'affaire *Fourniret* et un sur l'affaire *Viguière*, accepteriez-vous de siéger dans une commission de réforme de la procédure pénale ?

**Stéphane Durand-Soufflant** : J'ai été auditionné par la commission Viout et la commission Ooutreau qui essayaient de tirer les enseignements de cette affaire, puis, par la commission Léger. Les résultats sont décevants. Le rôle du journaliste est un rôle critique, je veux bien donner mon avis mais je ne veux pas être associé aux décisions et, a priori, je répondrais non si on me demandait de passer de l'autre côté de la table.

**Philippe Voulard (à l'attention d'Éric Dupont-Moretti)** : Et, vous, accepteriez-vous ?

**Éric Dupont-Moretti** : Oui, si j'y avais toute ma liberté, c'est-à-dire, si d'éventuelles opinions dissidentes avaient droit de cité et surtout de publication.

*Bête noire - « Condamné à plaider », Éric Dupont-Moretti et Stéphane Durand-Soufflant, Michel Lafon, 2012.*

